Envoyé en préfecture le 28/10/2021
Reçu en préfecture le 28/10/2021
Affiché le 28/10/2021
ID : 026-200090629-20211015-DB_2021_22-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers Afférent au Syndicat 42 En exercice 42 Présent 25 Votant 25	L'an deux mil vingt et un, le seize octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes à Manthes sous la présidence de M. David BOUVIER. Présents : André BOUILLY, David BOUVIER, Yves CHAREYRE, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Axel GALLAIT, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Daniel SIRERA. Excusés : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, Mickaël CHAZALON, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Alain LACROIX, Yves MONNIER et Alain NOIR.
Date de convocation : 21/09/2021	
Rapport d'Activité du Délégataire 2020	
Délibération n°22-2021 Séance du 16 octobre 2021	

Le Président rappelle que l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, mentionne que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport susmentionnée, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte (article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après présentation de ce rapport par le Délégataire, le Comité Syndical :

- PREND ACTE du Rapport d'Activité du Délégataire (RAD) de l'exercice 2020.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
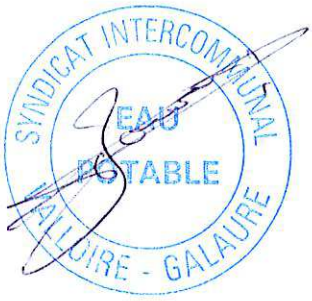
Le Président,
David BOUVIER